



DISPOSITIONS FINANCIÈRES – BILLARD CARAMBOLE SAISON 2015-2016

1. BAREME DE REMBOURSEMENT

1.1. Base de calcul

1 repas = 13,70 € et 1 nuit = 27,40 €

0,23 € par kilomètre parcouru - distance prise sur un [site internet](#) par le trajet le plus rapide de la commune du club d'appartenance à la commune du lieu de compétition.

1.2. Finales nationales sur **n** jours

< à 100 km Aller-Retour	0,23 € du km (x n)	Forfait : (n x 2) - 1 repas
> à 101 km Aller-Retour	0,23 € du km	Forfait : (n - 1) nuits + [(n x 2) - 1 repas]
> à 401 km Aller-Retour	0,23 € du km	Forfait : n nuits + [(n x 2) - 1 repas]

1.3. Dispositions diverses

Tout joueur abandonnant en cours d'épreuve, sans motif justifié et reconnu valable, n'aura droit à aucune indemnité. De même, un joueur arrivant sur les lieux de l'épreuve après le délai prévu n'aura droit à aucun défraiement.

1.4. Dames, Juniors et Cadets

La participation de la FFB pour les frais des joueurs est à 33 % selon le barème ci-dessus 1.

1.5. Délégué fédéral

< à 200 km Aller-Retour	0,23 € du km + frais de péage	Forfait : 1 repas = 13,70 €
> à 201 km Aller-Retour	0,23 € du km + frais de péage	Forfait : 1 nuit + 2 repas = 54,80 €

Le délégué fédéral est présent le jour de la cérémonie de clôture d'une finale nationale individuelle ou d'une phase finale par équipes.

2. FINALES NATIONALES

2.1. Finales nationales

Ci-dessous, la participation de la FFB pour chaque phase finale :

Intitulé	Jeu de billes ⁽¹⁾	Dotation fédérale
« Regroupées »	oui	La FFB fournit les draps.
Juniors - Cadets	oui	600 €, pour un 900 €, pour deux regroupés 1 200 €, pour trois regroupés
Partie Libre – Masters Cadre 47/1 – Masters	oui	600 €
Nationale 1 et 2 (JDS & 3B) Challenge Coyret	oui	600 €
Nationale 1 – 5-Quilles	-	1 200 €
Nationale 3	oui	1 200 €
Coupe des Provinces	oui	1 200 €

(1) de la qualité spécifique à chaque mode de jeu

2.2. Equipes de clubs

Ci-dessous, la participation de la FFB pour chaque phase finale :

Intitulé	Drap	Jeu de billes ⁽¹⁾	Droit d'engagement	Reversement aux 4 finalistes
Division 1 3-Bandes et Jeux de Séries	2	2	100 €	750 € par équipes
Division 1 - 5-Quilles ⁽²⁾	-	2	30 €	<i>Les finalistes reçoivent une dotation forfaitaire de 250 €.</i> <i>Est ajoutée une dotation supplémentaire au prorata des droits d'engagement et des amendes perçus dans cette même division.</i>
Division 2 ⁽²⁾	-	-	60 €	
Division 3 ⁽²⁾	-	-	30 €	
Division 4 ⁽²⁾	-	-	30 €	
Division 5 ⁽²⁾	-	-	30 €	

Le chèque du droit d'engagement est à envoyer à la ligue d'appartenance pour le 5 octobre.
Le secrétariat fédéral envoie à chaque ligue une facture globale récapitulative de tous les droits d'engagement à régler.

Dans les divisions avec un échelon Ligue, celle-ci est autorisée à majorer l'inscription d'un maximum de 50% de la part fédérale dans la mesure où elle reverse au minimum 90% de la somme collectée aux équipes qualifiées pour l'échelon suivant.

(2) Pour les éliminatoires nationales et la phase finale

Les frais de déplacement, les repas et les nuitées engagés par une équipe visiteuse sont pris en charge à part égale par chacune des autres équipes. Ils sont calculés selon le barème au titre 1 :

- si le déplacement est supérieur à 200 kilomètres aller (et/ou 2 heures de trajet) et si la convocation du début de la compétition est avant 12 h 00, la nuitée qui précède est prise en charge ;
- si le déplacement est supérieur à 100 kilomètres retour (et/ou 1 heures de trajet) et si la fin de la compétition est prévue après 20 h 00, la nuitée qui suit est prise en charge ; Dans le cas contraire, un trajet aller et retour est indemnisé ;
- le nombre de nuitées est égal au nombre de matchs dans une rencontre ;
- un seul trajet aller et retour est indemnisé ;
- le club d'une équipe qui refuse de se conformer à ces dispositions sera exclu de toutes les compétitions par équipes la saison suivante.

Amende

L'équipe fautive, suivant la définition de l'article 11.1.07 du code sportif, est sanctionnée d'une amende de 100 €, chèque à envoyer au secrétariat fédéral à l'ordre de la Fédération française de billard.

2.3. Jeunes équipes de clubs

Pour la phase finale, la FFB fournit au club organisateur le nombre de jeux de billes nécessaires et de la qualité spécifique. La participation de la FFB pour les frais des équipes est à 100 % selon le barème au titre 1, calculés pour trois joueurs et le capitaine de l'équipe.

2.4. Équipes de joueurs à l'artistique

La FFB verse une dotation fédérale de 300 € au club organisateur. Après la proclamation des résultats, l'organisateur reverse les droits d'engagement et sa propre participation aux équipes selon le pourcentage ci-joint :

Classement des équipes	% par équipe
1 ^{ere}	50 %
2 ^e	30 %
3 ^e	20 %
Droit d'engagement	35 €

3. TOURNOIS NATIONAUX

Pour la phase finale du tournoi, les billards doivent avoir des draps en très bon état (moins d'un mois). L'organisateur reverse les droits d'engagement, l'aide fédérale et sa propre participation aux joueurs, dont les droits organisateurs selon le pourcentage ci-dessous :

Classement des joueurs	% par joueur 3-Bandes	% par joueur 47/2 & 1-Bande	% par joueur Cadre 71/2	% par joueuse Dames	% par joueur 5-Quilles Masters	% par joueur 5-Quilles Promotion	% par joueur Artistique
1 ^{er}	25 %	25 %	35 %	45 %	20 %	8 %	35 %
2 ^e	15 %	15 %	21 %	28 %	12 %	4 %	21 %
3 ^e et 4 ^e	10 %	10 %	10 %	17 % pour la 3 ^e 10 % pour la 4 ^e	8 %	2 %	10 %
5 ^e au 8 ^e	5 %	5 %	6 %	-	4 %	1 %	6 %
9 ^e au 16 ^e	2,5 %	2,5 %	-	-	2 %	-	-
Droit d'engagement	40 €	30 €	40 €	15 €	30 €		40 €
Dotation fédérale	2 000 €	600 €	-	300 € pour le 3B	400 €		600 €
Coût organisateur	400 €	400 €	-	300 € pour la PL	300 €		Pour arriver à 1 240€

*Le coût organisateur est donné à titre minimal, l'organisateur peut choisir de participer davantage.
Les 4 premiers reçoivent leurs primes après la proclamation des résultats.*

4. COMPETITIONS INTERNATIONALES

4.1. Demande d'organisation

La demande d'organisation d'une compétition internationale doit être adressée au secrétariat fédéral (via la ligue d'appartenance du demandeur). Cette demande doit **obligatoirement** être accompagnée du budget prévisionnel de la manifestation. Le Bureau de la FFB décidera, après l'examen du dossier présenté, d'engager ou non les démarches nécessaires auprès des organismes internationaux (UMB et CEB) et fixera également le montant de l'aide fédérale pouvant être accordée.

4.2. Participation de la FFB aux joueurs sélectionnés par la FFB

Les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge par la FFB dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à chaque championnat international.

4.3. Zones européennes de la Coupe d'Europe des clubs

Les droits de participation demandés par la CEB sont à la charge de la FFB.